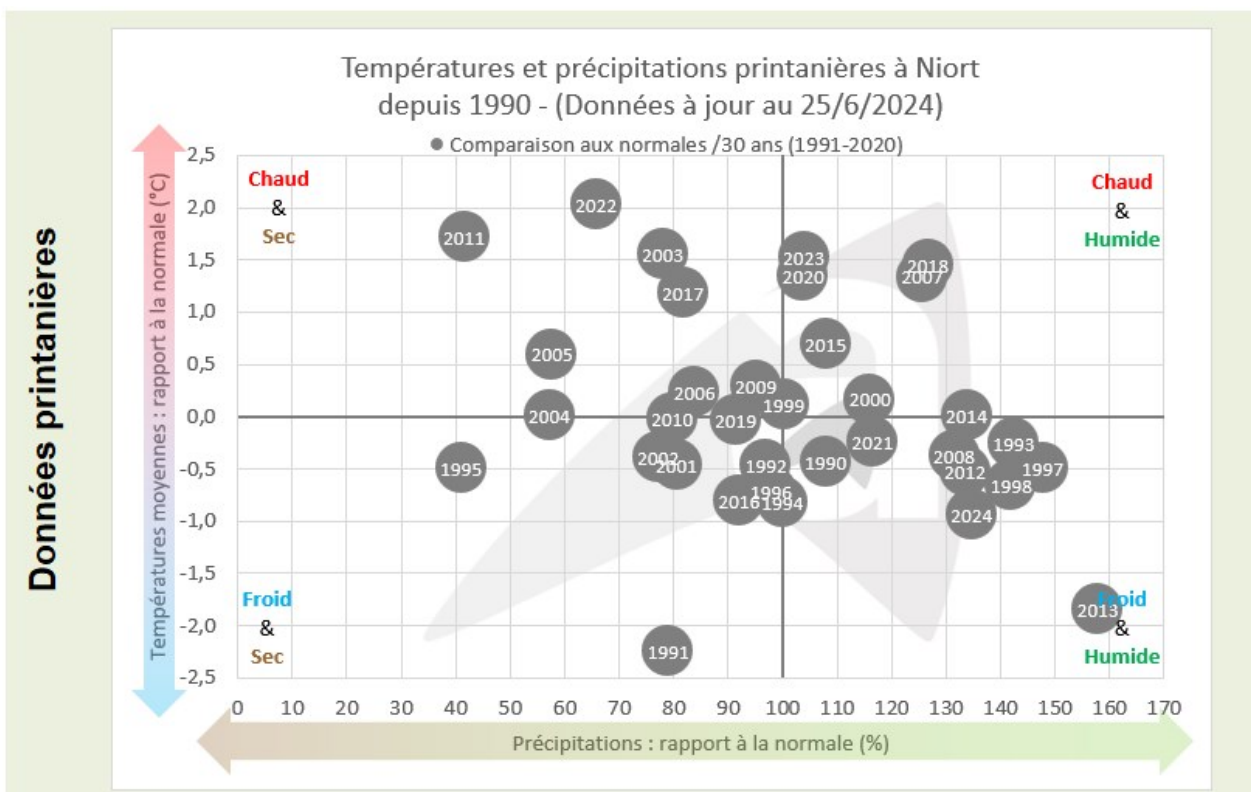


Point météo

Station de NIORT



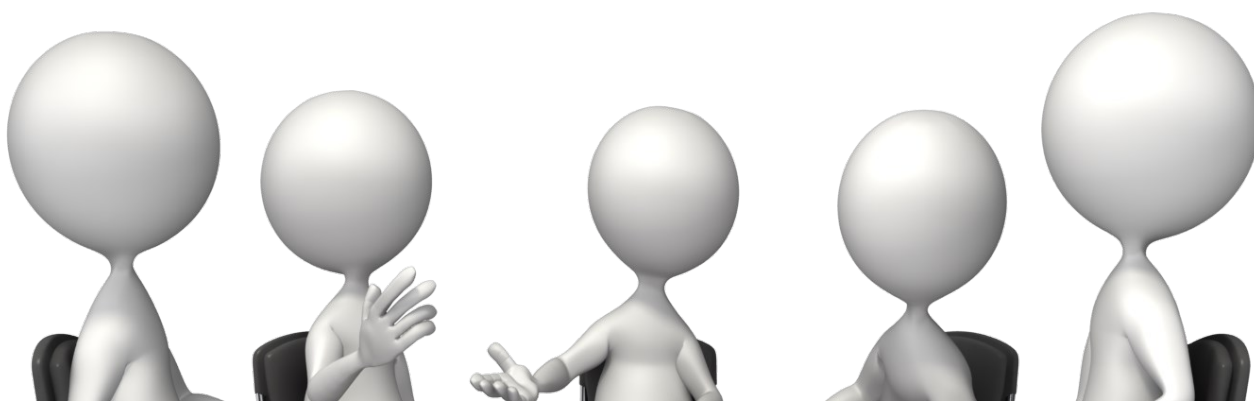
Températures printanières inférieures à la normale de 1,0 degrés

Précipitations printanières supérieures à la normale de 35 %.

Conclusion : printemps considéré et classifié comme "Froid et Humide"

Source : Météo-France

Point OUGC





Madame, Monsieur,

Bonjour,

Vous êtes invités à une réunion d'information le **vendredi 12 juillet à 10h aux Ruralies** afin de vous présenter le pacte en faveur de la haie qui permet de financer la plantation de haies ou la plantation d'arbres intra parcellaires à 100% (conseil, accompagnement technique, travail préparatoire, plants, plantation et protection).

Nos conseillers techniciens seront également à votre disposition pour échanger sur la gestion des haies existantes ou à venir.

Nous sommes conscients que les moissons sont en cours, n'hésitez pas à contacter les conseillers même si vous ne pouvez pas venir (contact en fin de mail).

Ce que vous apprendrez dans cette réunion :

- Les conditions d'éligibilité pour l'obtention du financement.
- Les travaux qui sont pris en charge.
- Les modalités de montage des dossiers.
- Les intérêts respectifs des haies et des arbres intra parcellaires.

Pourquoi participer à cette réunion/à cet appel à projet plutôt qu'attendre :

- Que vous soyez sur la tranche 1, 2 ou 3, toute haie ou ha en agroforesterie qui est mis en place depuis 2018 peut être considérée dans l'atteinte de vos engagements, même si vous n'avez pas encore choisis ces engagements.
- Le nombre de dossier qui peut être traités cette année est limité en nombre. Le service traitera les dossiers avec une approche "premier arrivé/premier servi" avec la possibilité d'introduire quelques critères de priorité.
- La date limite de soumission des dossiers est le 20 septembre 2024. Il est nécessaire de prévoir du temps pour constituer les dossiers.
- Le financement à 100% de tous les postes liés à la plantation d'une haie est garanti pour cette année seulement. Nous ne savons pas si ce sera le cas l'année prochaine, si l'enveloppe sera maintenue et/ou le pourcentage de financement qui pourrait diminuer.
- Pour celles et ceux d'entre vous qui doivent planter les haies ou faire de l'agroforesterie dans le cadre des engagements individuels, ces plantations ne sont pas à ce jour considérées comme des mesures compensatoires inéligibles. Cela ne sera peut-être pas le cas lors du prochain financement.
- La plantation peut se faire sous 24 mois après réception par la DDTM, cela laisse le temps de s'organiser.
- Parce que vous souhaitez voir plus de haies sur votre exploitation mais que les coûts sont trop élevés.
- Parce que les haies sont essentielles, elles abritent des auxiliaires de cultures, leur plantation améliore l'image des agriculteurs et permettent de lutter contre l'agribashing, elles peuvent être valorisées, elles servent de coupe-vent et limitent l'impact du changement climatique.

Merci de nous confirmer votre participation à cette réunion d'information. Vous pouvez aussi directement nous contacter si vous savez que vous êtes intéressés et voulez convenir d'un rendez-vous avec un technicien afin de monter le dossier.

Date de réponse souhaitée : **Le 5 juillet 2024.**

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information. Merci de bien vouloir contacter M. Christophe LOUBATON, Conseiller animation pour la Chambre d'Agriculture par téléphone (07 85 59 42 57) ou courriel (christophe.loubaton@cmds.chambagri.fr) pour toute question liée à votre participation à la réunion ou prendre contact avec M. Anthony Clerteau, Conseiller Agroforesterie par téléphone (06 87 44 46 85) ou courriel (anthony.clerteau@cmds.chambagri.fr) pour prendre rendez-vous et monter le dossier.

Le flyer en pièce-jointe vous donnera déjà les grandes lignes du pacte en faveur de la haie.

- Le relevé d'index du **17/06** est **OBLIGATOIRE** pour n'importe quel type de prélèvements (retenues d'eau, forages ou prélèvements en cours d'eau...)
- Il est nécessaire pour l'OUGC de pouvoir suivre les consommations réalisées sur l'année.
- Pour toute question, n'hésitez pas à joindre votre conseiller

OUGC Marais Poitevin

IRRIG ' INFO

Le **2ème** IRRIG ' INFO vient d'être publié sur le site officiel de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 17-79. Il est visible en **cliquant** sur le lien image ci dessous.



Actualités


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Améliorations d'infrastructures hydrauliques collectives destinées à l'irrigation agricole

Ouverture : 23.05.2024
Fermeture : 31.08.2024

[EN SAVOIR +](#)

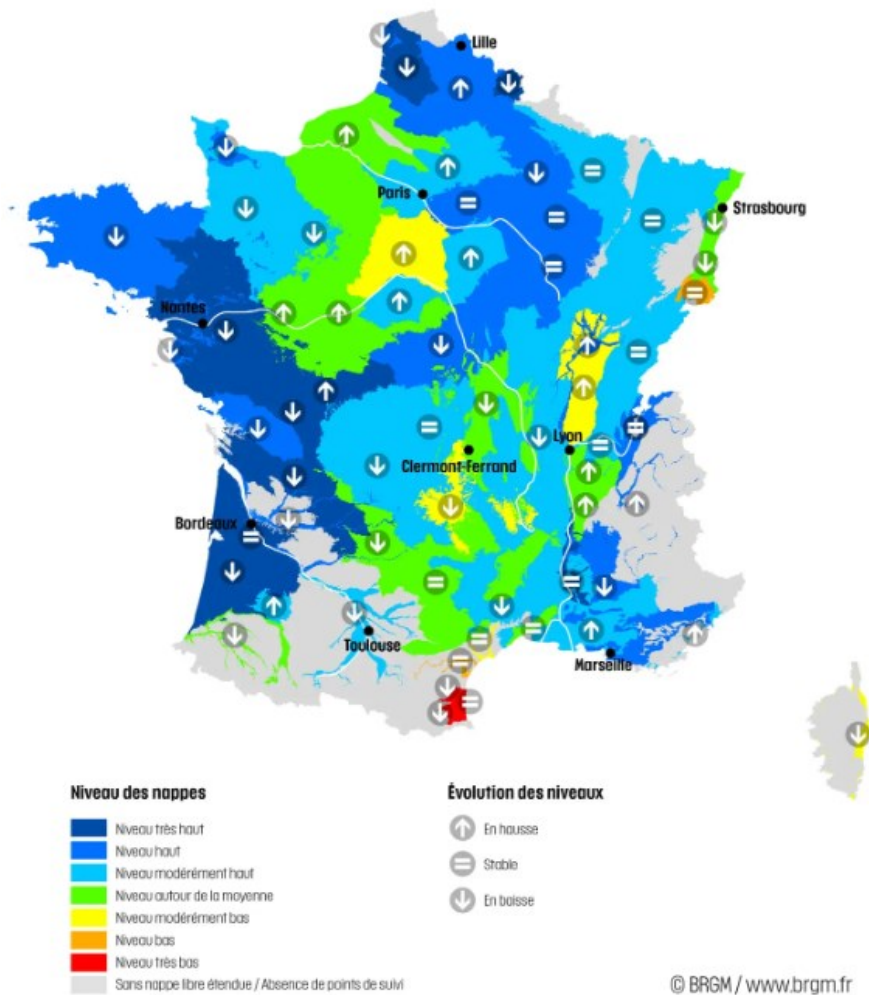

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Aide aux investissements en exploitations pour la protection contre la sécheresse

Ouverture : 30.05.2024
Fermeture : 31.12.2024 ou avant si consommation totale de l'enveloppe

[EN SAVOIR +](#)

Suivi des nappes



Cette carte présente les indicateurs globaux traduisant les fluctuations moyennes des nappes. Ils sont établis à partir des indicateurs ponctuels relevés au niveau des nappes (potométrés). L'indicateur « Niveau des nappes » compare le mois en cours par rapport aux mêmes mois de l'ensemble de la chronique, soit au minimum 15 ans de données, et jusqu'à plus de 100 ans. Il est réparti en 7 classes, du niveau le plus bas (en rouge) au niveau le plus haut (en bleu foncé). L'indicateur « Évolution des niveaux » traduit la variation du niveau d'eau du mois en cours par rapport aux 2 mois précédents (stable, à la hausse ou à la baisse).

Avec **65 %** des niveaux des nappes phréatiques **au-dessus** des normales mensuelles, la situation est **très satisfaisante** sur une grande partie du territoire, du fait d'une recharge 2023-2024 **excédentaire**. En **avril 2024**, les tendances sont **hétérogènes**. La période de recharge se termine : les niveaux sont généralement **en baisse** sur les nappes **réactives** et restent **en hausse** sur les nappes **inertielles**.

N'oubliez pas, nous sommes présents sur les réseaux sociaux :



Nos financeurs

Financé par

**MINISTÈRE
 DE L'AGRICULTURE
 ET DE LA SOUVERAINETÉ
 ALIMENTAIRE**



Établissement public, du ministère
 chargé du développement durable

Pour toute question relative à l'**OUGC**, voici nos moyens de contact :

Mail : irriginfo@cmds.chambagri.fr | Tel : **05.49.77.15.15**

Chambre Interdépartementale d'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres, 2 Avenue de Fétilly, CS 85074, 17074 LA ROCHELLE CEDEX 9

Rédacteur : Morgane LEBRAULT, Conseillère Eau et Environnement

Partenaires Techniques : Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, Arvalis Institut du Végétal, Wheatier-Measures

CIA 17-79 | [Se désabonner](#)